

Cour d'appel de Douai...

Irrespect de l'état physique et psychologique ?

Pour la énième fois les personnels de l'unité de transfert du CRA Coquelles subissent une vacation hors norme :

21 heures de service d'affiliées !

Le mardi 24 avril, 8 retenus étaient présentés à la cour d'appel de Douai par les services de la DIDPAF Calais.

Prise de service : 06h22 et 08h22 !

Mission présentation à la cour d'appel de Douai :

- ▶ 13h30 : arrivée à la cour d'appel
- ▶ 15h00 : début de l'audience
- ▶ 19h00 : fin de l'audience et demande du greffe aux interprètes un retour pour 20h30
 - ▶ 20h30 : ?
 - ▶ 21h00 : ?
 - ▶ 22h00 : ?
 - ▶ 23h00 : ?
 - ▶ 00h00 : ?
- ▶ 00h40 : début des délibérés
- ▶ 01h30 : fin des délibérés
- ▶ 03h15 : retour au service
- ▶ **03h50 : fin de service**

Les escorteurs sont régulièrement soumis à une attente inexplicable et irrespectueuse qui porte atteinte à leur état physique et psychologique ainsi qu'à celui des ESI présentés !

▶ Faut-il souligner que nos collègues et les retenus dans le cadre de cette mission ont été dans l'impossibilité de s'alimenter depuis 11h30 heure de départ du service.

- ▶ Faut-il souligner que les retenus présentés ont pu se restaurer que le lendemain vers 11h00 ?
- ▶ Faut-il souligner que les retenus qui ont, sur prescription médicale, un traitement n'ont pu prendre les médicaments en temps et en heures ?

L'**UNSA Police** s'insurge contre cet irrespect récurrent des personnels de la DIDPAF, ce traitement infligé aux effectifs est indigne et contraire à tous les règlements en vigueur.

Si le manque d'effectifs se fait également ressentir à la cour d'appel de Douai, et pourrait expliquer ces longues et pénibles heures d'attente... L'UNSA Police exige que des instructions claires soient données pour préserver l'état physique et psychologique de nos collègues - et donc leur sécurité - en autorisant le retour au service dès la fin des audiences.

L'UNSA Police demande que les ordonnances soient faxées au service pour notification aux intéressés afin d'éviter un risque décuplé d'accident de la route suite à un manque de lucidité après de 21 heures de service d'affiliées !

*« Le défenseur des droits doit se pencher sur ces situations qui démontrent incontestablement la nécessité de faire l'usage de la visioconférence la règle, et la présentation l'exception, parce que **ce que subissent les collègues, les étrangers retenus le subissent également !** »*

*Jean-Marc Tranchant
secrétaire zonal*